

1. Demande de versement de l'allocation spéciale

Je vous prie de bien vouloir porter à la connaissance des personnels placés sous votre autorité la présente note relative aux modalités de prise en charge de l'allocation spéciale destinée à dédommager partiellement les frais de transport des personnels en situation de handicap.

- Cette allocation est exclusivement destinée aux fonctionnaires et agents qui, du fait de leur handicap, ne peuvent utiliser les transports en commun,
- Pour toute demande, les personnels intéressés doivent constituer un dossier.

Les **dossiers de demande de paiement de l'allocation spéciale doivent être adressés par voie hiérarchique auprès du service de gestion**

Ils devront obligatoirement comporter :

- L'original de la demande de paiement (formulaire ci-joint),
- La copie de la carte d'invalidité ou notification de la qualité de travailleur handicapé établie par la MDPH
- Si l'agent n'est détenteur d'aucun de ces documents, le supérieur hiérarchique peut demander que l'exactitude de la déclaration soit contrôlée par des médecins assermentés ou de prévention.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à ce que les demandes des personnels parviennent au service gestionnaire des traitements dans les meilleurs délais.

Pour le recteur et par délégation
L'adjointe au directeur des ressources humaines

Signé : Nathalie LAWSON